

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
9 MAI 2022
à 19 H 00

Présents : M. PARIZOT Martial, Mmes BERGER Bernadette, PRIN Corinne, MM FERREUX Sylvain, PRIN Alexandre – adjoints, Mesdames CARTIER Catherine, LIMBARDET Anne, Messieurs BATAILLARD Yves, BON Fabrice, POCHERON Jérôme, RENARD Jean-Marc, RUBACHA Laurent

Absents excusés : Mme MELSION Clarisse pouvoir à Mme Corinne PRIN, M. GAUTHIER Ludovic pouvoir à Mme BERGER Bernadette

Secrétaire de séance : Mme BERGER Bernadette

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du 31 mars 2022.
Le conseil l'approuve à l'unanimité et le signe.

ORDRE DU JOUR :

- *Décision modificative budgétaire n° 1*
- *Définition du temps de travail du personnel communal d'Izeure*
- *Informations du maire*
- *Questions diverses*

1 – Décision modificative budgétaire n° 1

Une décision modificative budgétaire est nécessaire pour corriger deux anomalies au Budget Primitif 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la décision modificative suivante :

	<u>Diminution crédits</u>	<u>Augmentation crédits</u>
D611 – Contrats prestations services	220.00 €	
D673 – Titres annulés sur exercices antérieurs		220.00 €
R1321 – Subventions Etat.	800.00 €	
R2804182 – Amort. Subv. Org. Publics		800.00 €

2 – Définition du temps de travail du personnel communal d'Izeure

Une délibération avait déjà été prise en 2002. Selon le Centre de Gestion, une nouvelle délibération n'est pas nécessaire. Ce point de l'ordre du jour est donc retiré.

3 – Informations du maire

- ✚ M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été invité, en tant que conseiller communautaire, à une rencontre avec M. David ISNARD président de l'Association des Maires de France (AMF) et M. Ludovic ROCHETTE président de l'Association des Maires de Côte d'Or (AMCO), le 3 mai à Norges-la-Ville.

Chacun a pu s'exprimer sur les difficultés rencontrées sur la gestion de sa commune et sur la gestion des communautés de communes.

M. le Président de l'AMF a confirmé la volonté de l'Etat de supprimer 11 milliards d'euros aux collectivités locales afin de rembourser la dette COVID.

- ✚ Trou noir (poteau d'éclairage public au niveau du carrefour rue de Tarsul, ruelle Million) : le SICECO nous a fait parvenir un devis estimatif pour un montant de 926.54 € entièrement à la charge de la commune.
- ✚ Locataire appartement 2B rue de Bessey : Ce locataire est assigné à comparaître devant le juge des contentieux de la protection du Tribunal Judiciaire le 20/05/2022 à 9 h aux fins de constat de résiliation de bail. M. le Maire y assistera.
- ✚ Balade commentée gratuite Cent Fonts / Nappe de Dijon : comme les années précédentes, l'inter Clé Vouge / Ouche organise des balades gratuites sur les thématiques de la nappe Dijon Sud et de la rivière Cent Fonts. Elle souhaite diffuser cette information au maximum de personnes intéressées.
Deux parcours sont proposés avec 4 dates possibles. L'inscription gratuite est obligatoire sur le site internet ou par mail à intercle@orange.fr
- ✚ Réfection du passage à niveau : A compter du 16/05/2022 et jusqu'au 20/05/2022, la circulation des véhicules est interdite sur la RD116 entre Aiserey et Izeure. Des déviations seront mises en place.
- ✚ Procès-verbaux du SICECO : M. le Maire indique que les procès-verbaux du comité du 25 mars 2022 et des réunions de bureaux des 8 décembre 2021 et 15 février 2022 sont disponibles à la lecture en mairie.
- ✚ Personnel communal : M. le Maire informe le conseil municipal que la commune de Bessey les Côteaux a décidé de ne pas reconduire le contrat à durée déterminée de M. PUSSET. Par conséquent, celui-ci sera libre de toutes obligations avec Bessey les Côteaux au 30 juin 2022.
- ✚ M. le Maire fait part au conseil municipal des remerciements de la famille suite au décès de M. Dominique JOUFFROY.

- ✚ Stationnement sur les trottoirs : Suite au rappel à la loi, un courrier sera prochainement diffusé à l'ensemble des habitants.

4 – Questions diverses

Il est procédé à un tour de table.

- Catherine CARTIER : il y a plusieurs trous sur les trottoirs rue de Tarsul. L'agent d'entretien interviendra pour les reboucher.
- Un administré a demandé si un plan existait avec les chemins praticables en VTT. Renseignements seront pris.
- Fabrice BON : Concernant le city-stade une subvention de l'Association Nationale du Sport remplace la DETR. Le montant total des subventions serait de l'ordre de 80 % soit un reste à charge pour la commune de 27 000 € sur 135 000 €.
- Prémption du 6 rue de Bessey : le nécessaire a été fait
- Bernadette BERGER :
 - Réunion a lieu à Bessey les Côteaux le 11 mai sur les pistes cyclables
 - Réunion le 12 mai avec les conseillers départementaux sur les subventions FAVA aux associations
 - Marche gourmande du Comité des Fêtes le jeudi de l'Ascension 26 mai.
- Sylvain FERREUX :
 - Rappelle que M. le Maire ne peut pas décider d'une fermeture de classe
 - Travaille sur l'idée que les grandes sections partent avec les CP pour un effectif de 16 en maternelle
 - Les enfants devraient aller à la ferme aux escaliers à partir du 23 mai.
- Alexandre PRIN :
 - Si les travaux de la place, décidés en 2012, n'avaient pas eu lieu, des pénalités auraient dû être versées aux entreprises déjà engagées.
 - Les travaux ont repris. Problème avec les couvertines linéaires droites au lieu de courbes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.